

COMMUNIQUE DE PRESSE

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD « MPBS »

Siège Social : Route de Gabes km 1.5 SFAX.

APPEL A CANDIDATURE POUR LES POSTES DE DEUX ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1-OBJET :

Conformément aux dispositions l'article 38 du Règlement Général de La Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis et la décision du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020, la Société **MPBS** décide de désigner, par voie d'appel à candidature, deux (02) Administrateurs indépendants pour siéger dans son Conseil d'Administration pour le mandat des trois années soit 2026-2027 et 2028.

Est considéré Membre indépendant au sens des articles ci-haut mentionnés, toute personne n'ayant aucune relation avec la société « **MPBS** » ou avec ses actionnaires ou ses administrateurs de nature à entacher l'indépendance de ses décisions ou de l'entraîner dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.

La société **MPBS** informe ses actionnaires que les candidats admis à concourir aux postes d'administrateurs indépendants seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les états financiers de l'exercice 2025.

Le candidat au poste d'administrateur indépendant, doit obligatoirement être une personne physique et satisfaire les conditions ci-après :

2-CONDITIONS ET CRITERES D'ELIGIBILITE :

Le Candidat éligible au poste d'administrateur Indépendant au Conseil d'administration de la Société **MPBS** doit satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que compétence et d'expérience adaptées à ses fonctions.

Il doit être obligatoirement une personne physique et jouir de ses droits civils.

Ne peuvent être candidat au poste de membre indépendant du conseil d'administration de la société **MPBS** ;

- Parmi Les personnes se trouvant dans les cas énoncés à l'article 193 du code des sociétés commerciales et à l'article 3 de la décision générale du Conseil du Marché Financier à savoir :
 - Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite.
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques.
 - Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui, en raison de leur charge, ne peuvent exercer le commerce.
 - Le fonctionnaire au service de l'administration sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.

-Toute personne ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent.

-Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

En outre, le candidat au poste d'administrateur indépendant doit satisfaire les critères prévus par l'article 5 de la décision générale du Marché Financier à savoir :

- Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq (05) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - ✓ Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou salarié de la société **MPBS**.
 - ✓ Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société **MPBS**.
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint , Président du directoire ou Directeur Général Unique d'une société dans laquelle la société **MPBS** est directement ou indirectement administrateur ou membre du conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général, le directeur Général Adjoint, de la société **MPBS** (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur ou membre du conseil de surveillance.
- Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :
 - Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié de la société **MPBS**.
 - Président du Conseil d'Administration, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint ou Président du directoire ou salarié d'une société appartenant au même groupe que la société **MPBS**.
- Ne pas être prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de la société **MPBS**.
- Ne pas détenir de participation directe dans le capital de la société **MPBS** ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du Président du conseil d'administration, du Directeur Général Adjoint, ou d'un salarié de la société **MPBS**.
- Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la Bourse exerçant au même secteur d'activité ou d'une société apparentant au même groupe.
- Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général-Adjoint, Président du directoire, Directeur Général Unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec la société **MPBS** ou d'une société concurrente.
- Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le Marché Financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le Marché Financier.

3- QUALIFICATION ET PROFIL DU CANDIDAT :

Pour être présenté comme membre indépendant du conseil d'administration de la société **MPBS**, le candidat doit répondre à des critères précis de qualification, de compétence et d'expérience afin d'assurer convenablement sa mission.

Il doit avoir à cet égard :

- Au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent),
- Une expérience d'au moins de 10 ans :
 - Dans le domaine de la gestion financière ;
 - Dans des fonctions de responsabilité en lien avec la gouvernance d'entreprise, l'audit interne , le contrôle interne et la conformité.

4- CONSTITUTION ET DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE :

4-1 Constitution du dossier :

- Une demande de Candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration.
- Une Fiche de candidature dûment remplie selon le modèle prévu en ANNEXE 1.
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par le présent appel à candidature selon le modèle en ANNEXE 2.
- Le curriculum Vitae du candidat.
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Les documents justifiant les compétences, expérience et les qualifications du candidat énoncé dans le Curriculum Vitae
- Un extrait du casier judiciaire (Bulletin N° 3) de date récente ne dépassant pas les trois mois.

Tout dossier de candidature ne comportant pas l'un des documents cités ci-dessus sera automatiquement éliminé.

4-2-Envoi du dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent être présentés dans une enveloppe fermée libellé au nom du Président du Conseil d'Administration de la Société MPBS, et portant la mention « NE PAS OUVRIR/appel à candidature au poste des Administrateurs Indépendants au Conseil d'Administration de la société **MPBS** »

Cette enveloppe doit être soit déposée contre décharge au bureau d'ordre du siège social de la société MPBS soit transmise par écrit recommandé avec accusé de réception à l'adresse du siège social de la société sise à Route de Gabès km1.5 CP 3003, Sfax Tunisie **au plus tard le jeudi 23/04/2026 à 15h, date limite de réception des candidatures.**

(Le cachet de la société pour réception du courrier fait foi).

5- CHOIX DES CANDIDATS :

Les candidats seront choisis après étude et évaluation des dossiers, par le comité de nomination créé à cet effet au sein de la société **MPBS**.

Seuls les dossiers des candidats au poste des administrateurs indépendants parvenus dans les délais fixés dans le présent avis d'appel à candidature seront étudiés et évalués par le comité de nomination.

Une liste préliminaire des candidats admis à concourir sera arrêtée et transmise, pour avis, au

Conseil du Marché Financier avant l'approbation définitive des candidats par l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2025.

Les candidats retenus après accomplissement des procédures prévues par le Conseil du Marché Financier seront informés de leur sélection- vingt-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société **MPBS**.

ANNEXE1

**FICHE DE CANDIDATURE AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT
de la Société MPBS**

Nom et Prénom
N°CIN/PasseportDu.....
Adresse complète avec code postal
Numéro de Tel Fixe
Numéro de Tel Mobile
E <input type="checkbox"/> mail officiel@.....
Profession/Qualité
Expérience Professionnelle
Formation Académique et diplômes
Autres informations
Membre d'autres Conseils d'Administration des sociétés non cotées à la BVMT	Oui/ /Non/ / Si Oui Nombre et dénominations des sociétés:.....
Membre d'autres Conseils d'administration des sociétés cotées à la BVMT	Oui/ / Non / / Si oui Nombre et dénomination des sociétés.....

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis

SIGNATURE

ANNEXE 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e).....,

Titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro.....

Demeurant au.....,

Candidat pour le poste d'Administrateur Indépendant au sein du Conseil d'Administration de la société **MPBS** faisant appel public à l'épargne, déclare formellement et solennellement sur l'honneur:

- Répondre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature;

- Ne pas être frappé(e) des interdictions prévues par l'article 193 du Code des sociétés commerciales;

- Ne pas être en situation de conflit d'intérêts au sens de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres Indépendants au Conseil d'Administration;

Etat teste de l'exactitude et de la sincérité des informations fournies dans mon dossier de candidature.

Fait à.....le.....

SIGNATURE